



Activité politique des fonctionnaires

Par **park**, le **22/02/2010** à **22:47**

Bonjour,

1) Des fonctionnaires ou des professeurs peuvent adhérer à un parti politique? Si ça n'est pas permis, quel droit interdit ça?

2) Des fonctionnaires ou des professeurs peuvent soutenir un parti politique ou un politicien avec de l'argent? Si ça n'est pas permis, quel droit interdit ça?

3) Il y a le système ou le droit pour protéger la neutralité politique des fonctionnaires ou des professeurs? S'il y a ça, qu'est qu'il se passe quand les fonctionnaires ou les professeurs violent la neutralité politique?

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.